

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU POLE TERRITORIAL DE L'ALBIGEOIS ET DES BASTIDES

### SEANCE DU 30 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 30 mars à 18h00, le Comité Syndical dûment convoqué, par courrier électronique du 17 mars 2022, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la CC du Carmausin Ségala à Carmaux, sous la Présidence de Jean-Luc ESPITALIER

**Objet :** Election des 6 autres membres du Bureau  
**Référence :** D 2022.4

Délégués en exercice : 23    Suppléants : 14  
Délégués présents : 20    Pouvoir : 1  
Voix délibératives : 21

**Titulaires présents :** J-Marc BALARAN, Bruno BOUSQUET, J-Louis BOUSQUET, Bernard BOUVIER, Sylvian CALS, J-Luc CANTALOUBE, Patrick CARAYON, J-Claude CLERGUE, Claude CRAYSSAC, Françoise EMERIAUD, J-Luc ESPITALIER, Guy GAVALDA, Sylvie GRAVIER, J-Claude MADAULE, Christian PUECH, Marie-Claude ROLLAND, Didier SOMEN, Pascal THIERY, Myriam VIGROUX

**Titulaires représentés :** Sabine BOUDOU-OURLIAC donne pouvoir à Sylvie GRAVIER

**Suppléants présents avec voix délibérative :** J-Michel SIBRA,

**Titulaires excusés :** Christine BARRILLIOT,

**Suppléants présents sans voix délibérative :** Sandrine SANDRAL,

**Suppléants excusés :** Serge BOURREL, J-Marc SENDES,

**Autres participants :** Antoine BOUTONNE, Loris CARIOU, Stéphanie CANTALOUBE, Dominique DECLERCQ PUYPE, Julien FRAT, Anaïs HUOT, Emmanuelle SUBSOL LE BORDAYS

**Secrétaire de séance :** Marie-Claude ROLLAND

Conformément aux statuts du Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides, le Comité Syndical a procédé à l'élection des six autres membres du Bureau.

Les autres membres du Bureau sont élus selon les mêmes modalités que le Président et les Vice-Présidents.

### **ELECTION DU PREMIER AUTRE MEMBRE DU BUREAU**

Le Président demande aux délégués syndicaux de faire acte de candidature au poste de 1<sup>er</sup> autre membre du Bureau.

**M. Jean-Marc BALARAN** se déclare candidat.

Il a été procédé ensuite, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ESPITALIER, à l'élection du 1<sup>er</sup> autre membre du Bureau.

#### Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 21 (vingt et un)

A déduire :

- Bulletins litigieux : 0 (zéro)

- Bulletins blancs : 1 (un)

Nombre de suffrages exprimés : 20 (vingt)

Majorité absolue : 11 (onze)

M. Jean-Marc BALARAN a obtenu 20 (vingt) voix.

Ayant obtenu la majorité absolue, il est proclamé premier autre membre du Bureau et a été immédiatement installé.

### **ELECTION DU DEUXIEME AUTRE MEMBRE DU BUREAU**

Le Président demande aux délégués syndicaux de faire acte de candidature au poste de 2ème autre membre du Bureau.

**M. Bernard BOUVIER** se déclare candidat.

Il a été procédé ensuite, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ESPITALIER, à l'élection du 2<sup>ème</sup> autre membre du Bureau.

#### Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 21 (vingt et un)

A déduire :

- Bulletins litigieux : 0 (zéro)
- Bulletins blancs : 1 (un)

Nombre de suffrages exprimés : 20 (vingt)

Majorité absolue : 11 (onze)

M. Bernard BOUVIER a obtenu 20 (vingt) voix.

Ayant obtenu la majorité absolue, il est proclamé deuxième autre membre du Bureau et a été immédiatement installé.

### **ELECTION DU TROISIEME AUTRE MEMBRE DU BUREAU**

Le Président demande aux délégués syndicaux de faire acte de candidature au poste de 3ème autre membre du Bureau.

**M. Christian PUECH** se déclare candidat.

Il a été procédé ensuite, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ESPITALIER, à l'élection du 3<sup>ème</sup> autre membre du Bureau.

#### Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 21 (vingt et un)

A déduire :

- Bulletins litigieux : 0 (zéro)
- Bulletins blancs : 1 (un)

Nombre de suffrages exprimés : 20 (vingt)

Majorité absolue : 11 (onze)

M. Christian PUECH a obtenu 20 (vingt) voix.

Ayant obtenu la majorité absolue, il est proclamé troisième autre membre du Bureau et a été immédiatement installé.

### **ELECTION DU QUATRIEME AUTRE MEMBRE DU BUREAU**

Le Président demande aux délégués syndicaux de faire acte de candidature au poste de 4ème autre membre du Bureau.

**M. Patrick CARAYON** se déclare candidat.

Il a été procédé ensuite, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ESPITALIER élu Président, à l'élection du 4<sup>ème</sup> autre membre du Bureau.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 21 (vingt et un)

A déduire :

- Bulletins litigieux : 0 (zéro)
- Bulletins blancs : 1 (un)

Nombre de suffrages exprimés : 20 (vingt)

Majorité absolue : 11 (onze)

M. Patrick CARAYON a obtenu 20 (vingt) voix.

Ayant obtenu la majorité absolue, il est proclamé quatrième autre membre du Bureau et a été immédiatement installé.

**ELECTION DU CINQUIEME AUTRE MEMBRE DU BUREAU**

Le Président demande aux délégués syndicaux de faire acte de candidature au poste de 5<sup>ème</sup> autre membre du Bureau.

**Mme Myriam VIGROUX** se déclare candidate.

Il a été procédé ensuite, sous la présidence de Monsieur Didier SOMEN, à l'élection du 5<sup>ème</sup> autre membre du Bureau.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 21 (vingt et un)

A déduire :

- Bulletins litigieux : 0 (zéro)
- Bulletins blancs : 1 (un)

Nombre de suffrages exprimés : 20 (vingt)

Majorité absolue : 11 (onze)

Mme Myriam VIGROUX a obtenu 20 (vingt) voix.

Ayant obtenu la majorité absolue, elle est proclamée cinquième autre membre du Bureau et a été immédiatement installée.

**ELECTION DU SIXIEME AUTRE MEMBRE DU BUREAU**

Le Président demande aux délégués syndicaux de faire acte de candidature au poste de 6<sup>ème</sup> autre membre du Bureau.

**M. Jean-Luc CANTALOUBE**, se déclare candidat.

Il a été procédé ensuite, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ESPITALIER élu Président, à l'élection du 6<sup>ème</sup> autre membre du Bureau.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 21 (vingt et un)

A déduire :

- Bulletins litigieux : 0 (zéro)
- Bulletins blancs : 1 (un)

Nombre de suffrages exprimés : 20 (vingt)

Majorité absolue : 11 (onze)

M. Jean-Luc CANTALOUBE a obtenu 20 (vingt) voix.

Ayant obtenu la majorité absolue, il est proclamé sixième autre membre du Bureau et a été immédiatement installé.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre figure la liste et la signature des membres présents

**Certifié conforme,  
Le Président, Jean-Luc ESPITALIER**

